
GRUPE DE TRAVAIL B – MODERNISATION DES PAIEMENTS DES PROFESSIONNELS

MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL

1. Contexte

Le Comité national des paiements scripturaux (CNPS) et le Comité de Pilotage de la Filière Fiduciaire (CP2F) ont fusionné le 4 octobre 2022, en raison de la complémentarité des domaines d'activité concernés et de la nécessité croissante de développer une vision holistique des défis stratégiques des paiements.

Le Comité National des Moyens de paiement (CNMP) issu de cette fusion s'appuiera sur quatre groupes de travail permanents portant sur les thématiques suivantes : (A) l'intégration européenne ; (B) la dématérialisation des paiements des professionnels ; (C) les usages innovants des paiements du quotidien ; (D) les enjeux du domaine fiduciaire.

2. Mission du GT B : moderniser les paiements des professionnels et des administrations

La sphère des échanges entre entreprises (*business-to-business*) est considérée comme un segment de marché-clé par les acteurs du paiement. Ainsi, les innovations en matière de paiement offrent des perspectives significatives en termes d'efficience, de rapidité et de fluidité dans la gestion de trésorerie. Autant d'aspects que les clients professionnels sont désireux d'améliorer, dans un contexte de dématérialisation rapide des activités et des échanges.

Parmi les instruments et services de paiement qui se développent actuellement, certains présentent un intérêt particulier pour la sphère professionnelle et administrative: il s'agit du virement instantané, de l'initiation de paiement, et de la demande de paiement (*Request-to-pay*). Ces moyens de paiement et de payer ont vocation à s'interfacer, voire à remplacer progressivement d'autres instruments et en particulier le chèque, qui représente une rupture dans le cycle de vie des factures et ne présente pas des garanties de sécurité équivalentes.

Cette tendance à la dématérialisation des paiements professionnels devrait s'accélérer ces prochaines années, sous l'impact de deux réformes structurantes pour l'organisation et les équipements des entreprises: (i) la transmission des factures et des données de transaction à l'administration fiscale d'une part, introduite par la loi de finances 2020 et dont la mise en œuvre s'étalera jusqu'en 2026 ; et (ii) la non-impression systématique des tickets de caisse et de carte bancaire, instaurée par la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi AGEC).

3. Détail des travaux

Les travaux du groupe B s'inscrivent donc pleinement dans la continuité des travaux effectués par les groupes de travail n°2 et 3 du CNPS portant sur les sujets suivants :

- Accompagner la mise en œuvre de la **réforme française sur la facturation électronique** (*e-invoicing*) et la transmission des données de transaction à l'administration (*e-reporting*) :

- Communication ciblée auprès des TPE-PME sur le contenu et les impacts de la réforme : site internet du CNMP et Mes questions d'entrepreneur (MQDE), lettre d'information BDF entreprises, conférence de presse et newsletters spécialisées ;
- Relayer les interrogations des professionnels en matière d'informations de paiement auprès de la DGFIP.
- Promouvoir le **développement et l'utilisation du virement instantané** dans la sphère professionnelle :
 - Conséquences de l'initiative de la Commission européenne sur le marché BtoB ;
 - Campagne de communication sous forme de témoignages vidéos d'entrepreneurs utilisateurs, site internet MQDE ;
 - Retour d'expérience des entreprises ayant mis en place le virement instantané : impact sur leur système d'information, leurs procédures de LAB-FT. Production d'un document de bonnes pratiques et conseils à diffuser auprès des trésoriers ;
 - Coordination d'éventuelles réponses de Place.
- Accompagner le **déploiement des services d'initiation de virement référencé** par les créanciers, en particulier l'initiation de paiement et le *scheme* Request-to-pay de l'EPC (SRTP) :
 - Suivi du déploiement du *scheme* : adhésions de prestataires de services de RTP et d'infrastructures techniques français ;
 - Retour d'expérience d'acteurs offrant des services de demande de paiement (attentes des utilisateurs en matière de fonctionnalités et d'ergonomie, stratégie de croissance) : ex [E-bills](#) en Suisse, Worldline ;
 - Coordination d'éventuelles positions/réponses de Place ;
 - Standardisation des QR-codes.
- Accompagner les pouvoirs publics et les professionnels dans les évolutions techniques et organisationnelles liées à la **non-impression systématique des tickets de caisse et de carte bancaire** :
 - Suivi de la publication du décret d'application prévu à l'article 49 de la loi AGECE ;
 - Publication et alimentation de la FAQ destinée à accompagner les professionnels dans la mise en œuvre de cette disposition ;
 - Conseil auprès de la DGCCRF pour toute autre question relative à la mise en œuvre de cette disposition.
- De manière générale, **accompagner les pouvoirs publics dans la conformité et la modernisation de leurs paiements** en réception comme en émission :
 - Vérifier la mise en conformité des entités du secteur public dans l'acceptation des IBAN européens (lutte contre la discrimination à l'IBAN) ;
 - Suivi des travaux de l'Eurosystème concernant la promotion du virement instantané auprès des administrations ;
 - Base unique de toutes les factures à laquelle Payfip serait rattachée : amendes, factures de crèche, contraventions, fiches de paye, etc.
- Encourager la **réduction de l'usage du chèque dans la sphère professionnelle** et son remplacement par des moyens de paiement alternatifs :

- Rédaction et soumission d'amendements législatifs destinés à restreindre l'usage du chèque en B2B dans le contexte de dématérialisation des échanges ;
 - Accompagnement des professionnels dans la substitution du chèque par d'autres moyens de paiement : cf. travaux sur le RTP, l'initiation.
- Encourager l'**amélioration des services fiduciaires** pour les clients professionnels et l'administration.

De manière générale, le groupe privilégiera les retours d'expérience et les échanges concrets avec des utilisateurs.

4. Animation et participation

L'animation du groupe est confiée conjointement à l'Association française des trésoriers d'entreprises (AFTE) et à la Direction générale des finances publiques (DGFIP).

Les participants au groupe de travail doivent disposer d'une forte expertise technique et justifier d'une solide expérience dans le secteur des paiements. Ils auront pour mission d'assurer le suivi des travaux de Place français sur l'ensemble des grands projets de synergie relatifs à la modernisation et la dématérialisation des processus de facturation et de paiement. Le groupe aura également vocation à participer à la formalisation d'une position de Place française quand cela sera nécessaire. Les participants peuvent ne pas être membres du CNMP. Les membres du groupe seront nommés par la présidence du Comité national des moyens de paiement sur proposition des animateurs du groupe, à l'issue d'un appel à candidatures.

Une participation régulière aux réunions du groupe est attendue. Un planning semestriel des réunions sera proposé dès le lancement des travaux. Des sous-groupes de travail pourront être constitués en cas de besoin spécifique et ponctuel. Une attention sera accordée à la bonne articulation des travaux avec ceux conduits dans les trois autres GT du CNMP.

5. Fonctionnement

Le groupe rapporte directement au CNMP, auquel il rend compte de ses travaux lors des séances plénières.

6. Calendrier des travaux

Le groupe de travail B sera créé à l'issue d'un appel à candidature et se réunira pour la 1^{ère} fois le **date à définir** ; il a vocation à se réunir régulièrement jusqu'en 2024, date de fin de la période de mise en œuvre de la seconde stratégie nationale.

Les livrables du groupe de travail pourront prendre la forme d'éléments de communication, de réponses du Comité à des consultations publiques et d'analyses sur l'état et les besoins du marché.